

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES

DU 4 FÉVRIER 2021

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM. : BONFAIT Olivier, BOQUET Yves, BROCHARD Renaud, DEJOUX Virginie, ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LAURENT Alexandra, LEFEBVRE Sabine, LELEU Arnaud, STEIN Christian, THIBAUT Jean-Pierre, VIGREUX Jean, ZARA Vasco.

Usagers : Mmes et M. : ABOUSSOUFIAN Alexandre, PRIVE Clara, PRUGNOT Victoria.

Personnel BIATSS : Mmes : ROY Dominique, VANESSE-URBAIN Claire.

Absents excusés : Mmes et MM. : BOUCHOUX Corentin, FINOT Sébastien, MAGNIEZ Sophie, ROBERT Marie, THIERRY Anne.

Invités : Mme et MM. : SALVADORI Philippe (Président du conseil), EL-HANBALI Youssef, PRAT-BÉLIARD Edwige.

Le doyen ouvre la séance en visioconférence à 17 heures 35 et remercie les membres du Conseil présents.

Depuis la dernière réunion du Conseil de l'UFR du 8 octobre 2020, de nombreux événements se sont déroulés, certains ont été annulés, d'autres reportés. Le doyen évoque en particulier l'organisation des élections visant à renouveler la composition du Conseil. Monsieur EL-HANBALI communique les nouvelles dates : les 30 et 31 mars 2021.

Le doyen constate que ce choix calendaire est peu pertinent, car nous serons presque en fin d'année universitaire et en raison d'éventuels changements dans leurs choix d'orientation, les membres élus risquent de ne plus être présents à l'Université à la prochaine rentrée.

Il explique que dans ce contexte compliqué de crise sanitaire, les informations contradictoires venant du Ministère, de la Présidence ou de la Vice-présidence se sont enchaînées, ce qui a limité le suivi correct des différents calendriers et retardé la réunion de notre Conseil d'UFR.

Le climat sanitaire dégradé dans lequel le second semestre a déjà commencé depuis trois semaines ne permet pas une visibilité à moyen ou long terme. Le doyen précise qu'il reviendra en détail sur la situation sanitaire et les prévisions relatives aux enseignements du second semestre dans le point n°7 de l'ordre du jour. Il souligne la conjoncture extraordinaire, triste et affligeante actuelle et adresse un soutien particulier à ceux qui ont été touchés par la Covid19 ou dont les proches ont été atteints. Il assure également que la dimension de tragédie humaine que traverse la France, mais aussi le monde entier, ne sera pas oubliée dans les délibérations du Conseil.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil de l'UFR Sciences Humaines du 8 octobre 2020

Christian STEIN formule une remarque sur une partie du point 3 de l'ordre du jour de la séance du 8 octobre 2020, "situation sanitaire" :

« Christian STEIN évoque le problème d'organisation des enseignants qui résident loin de l'Université et le doyen rappelle qu'ils sont normalement tenus de respecter une obligation de résidence. »

Christian STEIN tient à replacer dans le contexte son intervention au dernier Conseil pour préciser ses propos et développe qu'il intervenait, de manière exceptionnelle, pour faire remarquer que souvent, les personnels enseignants ont utilisé et utilisent encore du matériel acheté sur leurs fonds personnels et qu'il aurait été appréciable que les autorités le mentionnent. Il ajoute qu'une semaine après ce Conseil d'UFR, le Ministre de l'Éducation Nationale a mis en place une prime informatique pour le personnel enseignant du premier et du second degré (parution au Journal Officiel du 06/12/2020). Suite à cette décision, il pense qu'il serait souhaitable de faire connaître cette information aux instances de l'Université.

Le doyen lui demande de préparer un correctif parce qu'il est important que la teneur des débats soit retranscrite le plus justement possible. En tenant compte des éléments ci-dessus et dans l'attente, le doyen soumet le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020 à l'approbation des membres du Conseil.

Le procès-verbal du 8 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

2 – Grève des vacataires de sociologie

Le doyen présente ce point d'actualité, cinq doctorants vacataires du Département de Sociologie ayant entamé une grève depuis le 23 novembre 2020. Leurs revendications, portées à la connaissance de la Présidence de l'Université, concernent la mensualisation de leurs traitements et plus largement la politique de recrutement en faveur du Département de Sociologie. Cette grève assez longue a eu des conséquences sur l'organisation des examens et certaines épreuves ont dû être aménagées ; l'impact s'est ressenti jusqu'en début de ce semestre.

Le doyen avait longuement rencontré ces grévistes à la mi-décembre 2020, en visioconférence et à son bureau. À cette occasion, le doyen a pu corriger certaines affirmations de l'administration qui soutenait par exemple, que notre UFR n'avait demandé aucun poste d'ATER l'an passé pour le Département de Sociologie, alors que nous en avons demandé deux (demande repoussée comme pour le Département de Psychologie). Il a fait part aux grévistes de sa compréhension, soutenu par la motion des enseignants de Sociologie.

Cependant, le doyen a aussi attiré leur attention sur la teneur de leurs revendications, parfois fixées au-delà des possibilités actuelles de recrutement à l'Université de Bourgogne.

Il les a également remerciés, pour avoir ainsi interpellé nos autorités locales sur le faible encadrement, voire sous-encadrement au sein du Département de Sociologie entre autres.

Ces discussions n'ont pas forcément débouché sur une reprise du travail pour les grévistes, mais les choses ont néanmoins évolué.

Le doyen donne la parole à Maryse GAIMARD qui explique que ces grévistes ont été reçus au dernier Conseil d'Administration de l'Université pour y exposer leurs revendications. Après avoir été entendus, la Présidence leur a promis qu'elle mettrait tout en œuvre pour qu'ils puissent percevoir une avance sur les traitements du mois d'octobre 2020, sachant que la mensualisation pourrait leur ouvrir l'accès à la prime d'activité versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces vacataires, plutôt satisfaits des réponses reçues, ont repris leur travail cette semaine ; leurs notes ont été rendues et les jurys pourront se tenir comme prévu.

Maryse GAIMARD rassure : finalement, cette grève n'a pas eu une grande incidence concernant les étudiants, car les vacataires ont maintenu un suivi de leur travail, ainsi que sa correction et une seule épreuve n'a pas pu être organisée. Dans ces conditions, et pour cette épreuve en particulier, la note a été neutralisée, ce qui n'aura pas d'impact pour les étudiants, suffisamment évalués par leurs sept autres notes en contrôle continu. Quant au second semestre, les deux semaines de travaux dirigés qui n'ont pu être assurées seront facilement rattrapables.

Le doyen ajoute que cet épisode de grève restera gravé dans les mémoires, la presse nationale s'en était d'ailleurs faite l'écho et il constate que les gens déterminés peuvent parfois émouvoir l'opinion publique !

3 – Conventions et questions financières

Le doyen souhaite rappeler qu'un bilan financier a été établi en bureau en décembre 2020 et qu'à cette date, sur les prévisions de l'année, nous avons un déficit théorique de 2 000 heures.

Monsieur EL-HANBALI intervient pour préciser ce chiffre qui a été revu à la baisse depuis et qui est maintenant de 1 480 heures exactement, il confirme qu'il s'agit d'une projection théorique.

Le doyen explique qu'une marge d'heures non réalisées est toujours possible dans ce genre de prévisions, (comme par exemple avec le cas de la grève en Sociologie), c'est pourquoi Monsieur EL-HANBALI avait averti les services financiers. Il ajoute que cette situation existe dans beaucoup d'autres UFR et qu'elle est évidemment liée à une hausse des effectifs suite aux excellents résultats de l'an dernier. Une demande de 1 000 heures supplémentaires a donc été formulée et la réponse est en attente.

Ce besoin immédiat d'heures est confirmé par Monsieur EL-HANBALI qui a relancé mardi 2 février 2021 les instances pour obtenir une réponse. Il prévoit de refaire le point en fin d'année universitaire.

Pour cette année, le doyen informe que toutes les demandes, toujours raisonnables, d'augmentation du nombre de groupes ont été acceptées par l'UFR ; ce qui provoque inévitablement un débordement sur le budget initial, mais dans tous les cas, sans ces augmentations et avec les effectifs habituels, notre budget de départ aurait été insuffisant pour couvrir l'ensemble de nos besoins.

Ce contexte budgétaire et cette situation un peu « obscurcie » ajoutent un poids sur nos étudiants et sur l'encadrement, cependant la direction de l'UFR et le bureau restent sereins.

4 – Vote sur le co-portage par l'UFR des nouveaux Masters MEEF

Deux Masters MEEF sont concernés par une réforme en Histoire-Géographie et en Musicologie, mais les membres du Conseil n'ont reçu que la maquette du premier. Pour information, l'équilibre général des deux contenus est sensiblement le même, à un détail près pour la Musicologie et ce point sera précisé ultérieurement par le doyen et si besoin complété et/ou corrigé par Christian STEIN.

Le doyen rappelle, notamment pour les personnes indirectement concernées par ces changements, relatifs surtout à l'Histoire-Géographie et à la Musicologie, l'historique de ces filières :

Depuis les grandes réformes de 2009-2010, les Masters MEEF sont des diplômes en co-portage entre l'INSPÉ, ordonnateur principal et les UFR. À plusieurs reprises, le Ministère de l'Éducation Nationale, à travers le Rectorat, s'est tourné davantage vers l'INSPÉ, ce qui a eu pour effet d'alourdir nettement cette structure à cheval entre le service rectoral et la composante universitaire.

Le doyen explique que c'est avec une grande réactivité que l'INSPÉ a répondu aux exigences et aux ordres du Ministère et que, dans ce cadre, depuis environ un an et demi, est intervenue la réforme des concours dans l'enseignement primaire et secondaire. Cette révision modifie l'équilibre et définit clairement une place beaucoup plus à ce qui ne relève pas directement de la discipline (Histoire-Géographie, Musicologie, ...). Des éléments plus vastes sont désormais sollicités pour les sciences de l'éducation, autour de la didactique, de la pédagogie, de la connaissance du terrain institutionnel et des enjeux de l'éducation dans notre société démocratique, dans laquelle les enseignants doivent évoluer en tant que « fonctionnaires éthiques et responsables ». Cette réorganisation renvoie à une redéfinition du métier de professeur avec une attention plus grande dans la connaissance du milieu dans lequel se déroulera la carrière de l'enseignant.

Les conséquences sont très nettes sur le concours et ce rééquilibrage revient à la situation suivante :

Les deux écrits, dont celui purement disciplinaire a une note éliminatoire, valent chacun coefficient deux. Concernant les épreuves orales, pour lesquelles l'appréciation porte surtout sur l'aspect didactique, pédagogique et plus largement professionnel et institutionnel, les coefficients sont respectivement de cinq et trois. Ce rééquilibrage, déjà significatif auparavant, est donc effectivement assez net.

Par le passé, après des hésitations, le déroulement s'opérait ainsi :

Le concours de recrutement intervenait à la sortie du Master 1 et les étudiants ayant réussi en Master 2 devenaient fonctionnaires stagiaires. Les autres faisaient une deuxième année de Master 2 puis repassaient le concours en espérant réussir, ou poursuivaient une activité en tant que contractuel de l'Éducation Nationale par exemple et accédaient à une fonction dans le monde éducatif.

Désormais, le concours intervient dans le courant de l'année de Master 2, durant laquelle les étudiants devront accomplir un stage qui portera sur un tiers du service d'un enseignant du second degré. Par conséquent, les étudiants devront au cours de la même année, valider leur année de Master 2, passer un concours et assurer un service d'enseignement, à hauteur d'un tiers du service d'un enseignant normal de second degré. Ceci représente aux yeux de nombreuses organisations syndicales une accumulation un peu effrayante, avec de surcroît un salaire très léger.

Concernant notre UFR, qui avait choisi d'intégrer les heures de « colle » (préparation aux examens oraux et aux concours : 100 heures) et qui prévoyait 354 heures, la réforme réduit notre charge à hauteur de 194 heures hors colle (données apportées et confirmées par Christian STEIN).

Le doyen précise que cette diminution concerne toutes les disciplines et toutes les universités, mais avec une incidence plus importante à Dijon, qui est située dans la fourchette basse. Cependant, pour notre UFR, concernant le CAPES Histoire Géographie, une rallonge de trente heures a été allouée. Il ajoute que le même ordre de grandeur est observé pour la Musicologie. Le doyen précise que le Ministère qui a imposé les grandes lignes de la maquette, a augmenté le nombre d'heures et l'a imposé aux universités sans engager d'aménagements financiers à hauteur de l'augmentation (l'UFR part du principe que cette différence sera compensée). Il souligne le paradoxe selon lequel la part disciplinaire, socle de la formation d'un professeur, diminue drastiquement, alors même que l'ensemble des heures de la maquette augmente.

Face à cette réforme, les organisations syndicales ont unanimement fait part de leurs critiques. Un certain nombre de Commissions Formation à la Vie Universitaire (CFVU) et de Conseils d'Administration, notamment le Conseil d'Administration de l'Université de Paris-Sorbonne, ont même refusé cette maquette.

Certains articles, ou publications de l'association des professeurs d'Histoire-Géographie (Anne JEGOU et Christian STEIN en ont été signataires), ainsi que la presse montrent bien la réticence, voire la résistance d'une grande partie du milieu devant cette réforme. Les doyens concernés ont tous manifesté leur opposition, surtout concernant le volume horaire décidé pour la partie disciplinaire.

Ce désaccord a donné lieu à une réunion avant les congés de Noël 2020, pendant laquelle les participants ont découvert que la Présidence et les Vice-présidents n'avaient pas connaissance du dossier. D'ailleurs, ils avaient produit une évaluation faussée du coût financier, convaincus que la réforme déboucherait sur un surcoût très important. Ce qui n'est pas le cas. Après cette prise de conscience, le nombre d'heures a été reconsidéré mais seulement trente heures ont été rajoutées pour quatre filières bi-disciplinaires

Au total, le soutien financier de notre université s'élève finalement à cent vingt heures pour accompagner cette réforme fondamentale.

Suite à cette réforme, la maquette a été adoptée, de manière partagée, par la CFVU en janvier 2021 (1/2 + 2 voix pour la réforme, 1/4 contre et le 1/4 restant s'abstenant), mais cette décision n'a pas été préalablement validée par les UFR qui n'ont pas été consultées.

Aujourd'hui, le doyen souhaite savoir si notre UFR maintient le co-portage sachant que la maquette ne pourra pas être modifiée et que la réforme ne fait pas consensus.

Max NOUBEL, Directeur du Département de Musicologie, a averti le doyen qu'après débat, la Musicologie souhaitait valider cette participation pour préserver l'intégration du Département dans le contrôle de ce master. En effet, le Master Recherche de Musicologie est déjà fragile et les débouchés plutôt étroits, il faut préserver le débouché vers l'enseignement.

Concernant le Département d'Histoire, certains souhaitent abandonner ce genre de tutelle en marquant leur désaccord de manière symbolique et en refusant le projet, ou en constatant l'état de fait par lequel la maquette nous avait été purement imposée. Donc, deux points de vue se sont établis, un qui préconise plutôt une participation institutionnelle malgré le désaccord sur la teneur et les conséquences de la réforme, le second étant opposé à la réforme et voulant le signifier formellement par un désengagement. Après de longues discussions et plusieurs votes, le résultat s'est finalement présenté ainsi : quatre voix pour le maintien de la cotutelle, cinq voix contre et deux abstentions.

Christian STEIN informe qu'il était partisan du maintien de la cotutelle et souhaite préciser son point de vue. Sans ambiguïté, il comprend qu'il s'agit bien d'un combat d'arrière-garde, mais confirme que le fait de rester intégré au processus permet néanmoins de préserver un regard sur les débats et les actions, notamment concernant les heures de cours, les emplois du temps et l'organisation. Ceci permet de conserver également un point de contrôle, en particulier sur l'articulation avec les Masters Recherche et les filières de préparation à l'agrégation qui sont actuellement adossées au Master MEEF (exemple du cas de Besançon où l'articulation n'est pas existante et où la collaboration ne fonctionne pas). À ce stade, Christian STEIN pense que l'intégration à la réforme n'est plus seulement symbolique.

Anne JEGOU, en tant que co-responsable du Master concerné, explique qu'elle n'a pas eu l'occasion d'en discuter avec les géographes, mais que malgré le manque d'informations reçues, elle a néanmoins suivi les débats et constaté les oppositions naissantes par rapport à la réforme du Capes d'Histoire-Géographie. C'est à son avis, très compliqué, surtout pour les collègues qui ne participent pas et se sentent extérieurs à la démarche, dans un contexte très complexe où toutes les données ne sont pas connues. Concernant le vote proposé aujourd'hui, il reste évidemment symbolique pour Anne JEGOU, car il est impossible de porter seuls cette formation, mais un geste pourrait cependant être fait en demandant un regain d'intérêt sur le sujet de la formation des enseignants du secondaire auprès du Gouvernement et de l'Université. Elle souhaite revenir sur la dynamique en cours depuis plusieurs années ; l'INSPÉ prend de plus en plus de place dans la formation des étudiants, cependant le cadre reste meilleur qu'auparavant et les formations dispensées aujourd'hui sont de qualité supérieure. Elle tient à rappeler que deux enjeux sont engagés : le diplôme d'une part, le concours d'autre part, qui est sélectif et donne de la valeur à la formation. En Histoire-Géographie, il prend une importance particulière par rapport à celle retenue dans d'autres matières. Anne JEGOU pense qu'il faudrait mettre en avant la spécificité de l'Histoire-Géographie et soutenir la dynamique du concours pour conserver une qualité de niveau des enseignants dans le secondaire. La sélection supplémentaire en place pour le Capes d'Histoire-Géographie n'existe pas dans toutes les filières.

Ces éléments doivent être conservés et défendus malgré la tendance actuelle présentée par le Gouvernement de ne plus rendre indispensable le « concours » pour enseigner.

Le cas de L'Histoire-Géographie n'est pas une bivalence mais une trivalence et certaines universités ont pu obtenir cinquante heures, alors que nous n'en avons obtenues que trente. Par ailleurs, Anne JEGOU craint que le concours pose des problèmes organisationnels importants en deuxième année, surtout concernant la Géographie ; si le volume disciplinaire diminue, des étudiants qui ne connaîtront pas vraiment la matière deviendront enseignants et elle en rencontre régulièrement en Master 1. Derrière cette réforme très complexe, de nombreux éléments sont en jeu et il faudrait demander aux instances centrales et à notre université d'y réfléchir afin d'informer le Gouvernement du manque de cohérence de la démarche.

Le doyen remercie Anne JEGOU pour son intervention et donne la parole à Christian STEIN, puis à Jean VIGREUX.

Christian STEIN, pour aider à contextualiser, ajoute qu'il existe deux philosophies qui s'affrontent pour un enseignant selon le clivage suivant : doit-on d'abord être un enseignant porté par l'INSPÉ ? ou, doit-on être un enseignant dans une discipline ? Il trouve incroyable que le Ministère préconise des choses pour ensuite mettre en place son contraire. Pour cette réforme, par exemple, le cadre plutôt strict et les instructions données par le Ministère sont en exacte contradiction avec le contenu final du concours ; à première vue il semblerait que l'enseignement disciplinaire soit diminué, mais en regardant plus en détail on constate qu'il est au contraire plus développé. Dans sa conclusion, Christian STEIN affirme qu'il est favorable au co-portage, avec un bémol cependant : que l'INSPÉ laisse une certaine marge de manœuvre à l'UFR pour l'organisation et la mise en place du concours dans de bonnes conditions, sans un résultat convenable un droit de retrait s'imposerait.

Jean VIGREUX souligne que cette réforme a été votée par la CFVU et par conséquent qu'elle s'appliquera, cependant reste à savoir comment seront réellement établis les programmes. La recherche d'un modèle plus universel laisse présager l'emploi de nombreux vacataires et contrats à durée déterminée, ensuite recrutés en contrats indéterminés. Jean VIGREUX explique qu'il s'est abstenu au vote, car son avis est partagé entre adhérer à la réforme pour conserver l'intervention de l'UFR afin de ne pas laisser une marge de manœuvre intégrale à l'INSPÉ et d'autre part, comme le doyen, il partage les interrogations sur le contenu réel de la formation et la diminution du fond disciplinaire. De nombreuses questions se posent alors : le programme sera-t-il calqué sur les enseignements du secondaire ? Comment poursuivre la préparation de l'agrégation ? Enfin, la formation sera-t-elle adaptée à l'université alors qu'elle n'aura pas encore été supprimée ?

Le doyen donne la parole à Olivier BONFAIT qui explique que malheureusement, il n'existe pas de Capes en Histoire de l'Art et Archéologie, mais il peut cependant constater que trois problèmes majeurs ressortent de l'adoption de cette réforme :

- 1- Un problème de fonctionnement interne à l'Université de Bourgogne quand la Commission Formation à la Vie Universitaire entérine des décisions sans avoir consulté préalablement les UFR ;*
- 2- La prise de fonctions d'enseignants insuffisamment formés ou de manière inadaptée, n'ayant pas eu la préparation et l'accès à un concours ;*
- 3- Comme le revendiquent les géographes, les musicologues et les historiens, la formulation d'un accord avec la condition de pouvoir exercer un droit de retrait.*

Il propose d'informer la Présidence de notre soutien au Conseil d'Administration de l'Université de Paris – Sorbonne qui s'est opposé à la réforme.

Christian STEIN observe qu'il existe une particularité à Dijon, puisque l'INSPÉ a peu d'enseignants en Histoire-Géographie. Cependant, si l'UFR se désengage de Master MEEF, l'INSPÉ sera certainement prioritaire pour récupérer les éventuels postes vacants.

Anne JEGOU ajoute qu'au niveau national, plusieurs universités ont rapporté des problèmes de validation, voire de confiscation des maquettes pour lesquelles des enseignants-chercheurs n'avaient pas la main. Elle pense que l'Université de Bourgogne devrait se positionner sur le sujet et que l'UFR devrait manifester des accords sur la dynamique en cours, sans laisser l'INSPÉ seul maître à bord.

Concernant la question des postes évoquée précédemment, Yves BOQUET signale qu'il sera concerné dans deux à trois ans pour le Département de Géographie puisqu'il partira et que les heures qu'il assure aujourd'hui (pour les concours) poseront problème. Il pense clairement que son poste risque de revenir à l'INSPÉ. Il informe qu'il ne souhaite pas voter pour ce texte de réforme écrit dans un « jargon » dans lequel nul ne se retrouve.

Le doyen partage cet avis sur la rédaction insupportable du contenu.

Christian STEIN ajoute que les préparations au Capes en Histoire-Géographie obtiennent de très bons résultats, en majeure partie parce que des adaptations ont été décidées au niveau local.

Le doyen souhaiterait donc que le Conseil de l'UFR adopte et transmette aux instances centrales une motion pour les informer de ce débat :